26me Année N° 5317 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Dimanche 7 Mai 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue d'Havré, 25.
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 6 MAI 1882

Bulletin du Jour

Un nouveau débat sur l'Algérie s'ouvrira prochainement à la Chambre. M. Villeneuve, député de la Seine, a prévenu M. de Freycinet qu'il lui adresserait une question au sujet de la situation actuelle de l'Egypte. Le président du conseil a prié M. Villeneuve de venir conférer avec lui avant de développer sa question. Un membre de la droite, M. Delafosse, est décidé à intervenir dans tout débat qui s'engagera à la Chambre sur la Tunisie et l'Egypte. M. Delafosse voudrait seulement que l'initiative d'une interpellation sur la politique extérieure émanât d'un député de la gauche. Enfin, MM. Clovis Hugues et Bouchet, députés des Bouches-du-Rhône, ont l'intention de poser aujourd'hui une question au ministre des finances, sur la révocation d'un employé de la manufacture des tabacs, à Marseille, et la non-révocation du directeur de la même manufacture.

La Chambre des Communes a tenu avant-hier une séance pleine d'intérêt. M. Gladstone comme M. Forster ont saisi l'occasion de s'expliquer sur leur conduite. Le chef du cabinet a déclaré que la résolution du gouvernement se fondait sur les informations qu'il avait reçues de divers côtés, et notamment par l'intermédiaire de plusieurs membres des communes, sur les dispositions des députés irlandais. Le premier lord de la trésorerie a ensuite contredit, dans une certaine mesure, cette première déclaration, en niant que la mise en liberté des députés suspects eût été précédée d'un engagement formel pris entre eux et le gouvernement ; et MM. Parnell, Dillon et O'Kelly ont confirmé cette assertion du ministre. Il est probable, en effet, qu'il n'existe aucun traité écrit et paraphé ; mais cela ne veut pas dire qu'il n'y ait point eu de pourparlers, et le langage dont le chef du cabinet s'est servi au début de son discours semble bien impliquer un aveu sur ce point.

On ne s'expliquerait point, d'ailleurs, autrement l'embarras manifesté par M. Gladstone lorsqu'il a été interrogé par un tory sur l'existence d'un pacte entre le gouvernement et les *home-rulers*. On voit, en effet, par les dépêches de Londres, que sir Henry Drummond Wavant demande s'il était vrai que les *home-rulers* eussent offert de retirer leur manifeste de *No rent* en échange de la libération des détenus. M. Gladstone n'a pu nier qu'un document de cette nature lui eût été soumis, et cette déclaration a provoqué dans la Chambre une sensation fort compréhensible.

Les Irlandais, jusqu'à présent, triomphent avec modération et semblent vouloir éviter de susciter au gouvernement des embarras dans la voie qu'il a choisie. Avant d'aller prendre possession de son siège à la Chambre, M. Parnell a présidé une réunion de ses collègues et s'est attaché à modérer les impatiences de ses amis; il leur a exposé les raisons qui les empêchent de prétendre pour l'un des leurs à la succession du ministre démissionnaire, et leur a conseillé une expectative bienveillante à l'égard du gouvernement. Le parti irlandais n'a, en effet, que des avantages à recueillir de cette attitude; il a déjà profité des dispositions favorables du gouvernement pour obtenir la mise en liberté de Michael Davitt, un de ses chefs les plus populaires.

Dès sa première séance la Chambre des députés nous a donné un désolant spectacle.

Un représentant des Hautes-Pyrénées, M. Eugène Ténot est monté à la tribune afin de provoquer des explications du Président du Conseil sur les événements de Tigri.

On sait que deux Compagnies de la légion étrangère ont été assaillies en pays Marocain par six ou huit mille Arabes, et qu'elles ne sont demeurées maîtresses du champ de bataille qu'au prix des plus lourds sacrifices.

Trente-sept hommes dont le capitaine-commandant ont été tués.

Le fait d'armes est glorieux et il nous rappelle le temps où, à la tête de 143 hommes, le capitaine Lelièvre forçait plusieurs milliers d'Arabes à lever le siège de Mazagran.

Mais si glorieux que soit ce combat, il n'en est pas moins douloureux et il importait de savoir quelles mesures le gouvernement entendait prendre pour éviter le retour d'aussi inutiles *tueries*, et pour assurer la sécurité de nos frontières du Maroc.

M. Eugène Ténot est monté à la tribune au milieu *du bruit des conversations particulières*, et il a fallu que le président intervînt pour rappeler les députés à la pudeur du silence.

Ainsi, voilà le patriotisme de cette majorité radicale et intolérante.

Lorsqu'on interpelle un ministre parce que douze bénédictins sont rentrés dans leur couvent, l'enthousiasme et les applaudissements éclatent de toutes parts, et pour peu, l'assemblée entière décreterait que l'interpellateur a bien mérité de la patrie.

Mais lorsqu'il s'agit de savoir pourquoi on livre à tous les hasards d'une guerre inféconde et sanglante les meilleurs de nos soldats, pourquoi on n'assure pas l'inviolabilité de nos frontières algériennes, ces mêmes députés témoignent de leur indifférence en causant entre eux du dernier scandale mondain, ou de la dernière pièce de théâtre.

Et pas un seul membre de la représentation nationale ne s'est levé pour rappeler à ses collègues qu'on ne cause pas, lorsqu'on parle à la tribune des soldats de la France morts glorieusement dans le désert Africain pour la gloire et l'indépendance de la Patrie !

Nous ne savons quelle poignante tristesse nous envahit à la vue de ces hommes qu'un tel sujet n'a pu émouvoir et qui ont applaudi aux déclarations banales et ambiguës de M. de Freycinet !

De tels hommes n'ont droit qu'au mépris public.

PIERRE SALVAT.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 5 mai.

Monsieur le rédacteur en chef,

Et le Sénat, me direz-vous, que devient il? Y a-t-il encore un Sénat? Oui certes, mais c'est un Sénat pâle, anémique, qui se plaît dans ce que M. Alexandre Dumas appelait hier devant moi la politique du la contemplation du nombril. Vous avez vu, dans des livres sur l'Inde, des gravures représentant des fakirs assis, immobiles comme des statues; leurs yeux sont obstinément fixés vers le sol, et ils restent des années entières dans cette position désagréable : à eux la sagesse éternelle, à eux le Mirvana promis par Cakyamouni Boudha à ses adorateurs, à eux la science, le mépris des choses de ce monde, la divination supérieure, à eux l'entrée du septième ciel, dernier terme des épreuves, des métempsycoses et des béatitudes infinies! Les fakirs du Sénat rappellent un peu les sages et le Luxembourg devient une secte de Mirvana parlementaire, de nécropole politique, une officine d'avocats consultants. Mais ce n'est pas tout de donner de bonnes consultations, il faut savoir plaider: il y a un abîme entre l'idée et l'action. Musset l'a dit depuis longtemps, la même différence qu'entre Napoléon Ier et le général Jomini ou historien militaire. Penser est bien, agir vaut infiniment mieux, et le Sénat s'en tient à la sagesse platonique; il se considère comme une *vertu*, non comme un *pouvoir*, je parle bien entendu de sa majorité radicale.

Je vais très souvent au Luxembourg, aussi souvent qu'il y a séance, et depuis trois ans que je fais ce métier, j'ai appris à connaître tous les détours de ce serail constitutionnel. J'ai vu peu à peu la majorité conservatrice s'effondrer et disparaître; aujourd'hui elle a passé à l'état de minorité : quatre vingt-dix droitiers, vingt républicains conservateurs, devant eux cent quatre-vingt-dix radicaux disciplinés qui ont confiance dans le ministère... laissons le nom en blanc, dans n'importe quel ministère. L'an dernier encore, avant les élections du 8 janvier, le Sénat avait parfois l'énergie du premier mouvement, et savait résister à la Chambre en première instance; d'ailleurs, il se gardait bien de conserver l'énergie du second mouvement, se repentait de ses bonnes actions, et capitulait devant un second assaut. Tout est fini, la majorité sénatoriale n'est plus qu'un reflet, un écho de l'autre : bonnet rouge et *rouge bonnet*.

J'ai causé avec plusieurs droitiers depuis mardi. Ils revenaient de leurs départements et s'entretenaient beaucoup de l'effet produit en province par la loi de l'école primaire sans Dieu.

Effet médiocre assurément, car elle a répandu l'inquiétude, et on pourrait s'en réjouir, si on prévoyait la politique des catastrophes. L'un d'eux, orateur considérable, M. Chesnelong la jugeait avec sa clairvoyance ordinaire.

« Pour la première fois, disait-il, j'ai vu les cultivateurs s'étonner ; ils ne savent pas bien de quoi il s'agit, car ils lisent peu les journaux, et de même qu'à l'œuvre on reconnaît l'ouvrier, de même ils ne jugeront bien la loi qu'à l'application. Mais ils entendent dire qu'on les forcera à envoyer leurs enfants à l'école en toute saison, qu'on ne leur enseignera plus la religion, et cela vexe les plus indifférents. Beaucoup m'ont interrogé et demandé si vraiment la loi ordonnait de pareilles choses. L'un d'eux me racontait que son député républicain lui avait affirmé qu'elle serait très modérement appliquée et qu'il avait répondu : « Possible, mais tout dépend de la bonne volonté de l'inspecteur primaire ou du ministre ; que celui ci change et me voilà à la merci des caprices de son successeur. Si je ne suis pas en bons termes avec le Conseil municipal, on me tiendra la dragée haute, et pourtant mes enfants me *font besoin* aux moissons, pour mener les bêtes aux champs. Et puis, j'ai déjà bien de la peine à les tenir quand ils reçoivent une éducation religieuse ; que va-t-il arriver quand l'instituteur ne s'occupera pas plus du bon Dieu que s'il n'existait pas ? »

Un autre sénateur, M. de G..., me contait qu'il avait fait une conférence rurale contre cette loi d'athéisme, et qu'on l'avait beaucoup applaudi lorsqu'il a cité ce proverbe : « Le vent et la pluie peuvent entrer dans la chaumière de l'ouvrier anglais, le roi ne le peut pas. » Les conférences conservatrices, voilà, ajoute-t-il, le vrai moyen d'action, de propagande, voyez avec quel succès les radicaux usent de cet instrument. Quand on est battu par son adversaire, il ne sert à rien de bouder, de se lamenter, il faut examiner quelles armes il a employées, se les approprier et les retourner contre lui. »

Au reste, la droite semble décidée à mener vivement la campagne religieuse; on parle d'un comité directeur parisien qui enverrait partout prêcher la bonne nouvelle. En tous cas, la tribune du Sénat ne chômera pas; on s'est réuni mardi, on se réunira demain encore pour nommer des comités d'orateurs, chargés d'étudier, l'un les questions militaires à l'ordre du jour, l'autre les questions financières, un troisième les questions diplomatiques, etc. et de venir les développer en séance publique. La droite a un admirable état-major, elle fourmille d'hommes d'Etat, d'orateurs illustres, mais elle n'en tire pas toujours tout le parti possible, et avec cette organisation nouvelle, on peut espérer de meilleurs résultat.

Quant à la majorité radicale, elle tourne les yeux vers la Chambre et se demande piteusement quelles pilules législatives, cette très haute et puissante dame va lui présenter. Vous savez ce mot d'un fonctionnaire de Napoléon Ier auquel on demandait la cause de sa mélancolie : « Je pense répondit il, aux platitudes que cet homme va me faire commettre. » Tenez pour certain que plus d'un sénateur de la gauche pense comme ce fonctionnaire. Toutefois, pour être juste, je dois dire que quelques-uns paraissent décidés à partir en guerre au sujet des projets contre l'inamovibilité de la magistrature et la suppression de certains tribunaux. D'où peut venir ce beau zèle inattendu ? N'approfondissons rien. Les bonnes actions sont comme les sirènes, ils ne faut voir ni la queue des unes ni les motifs des autres.

Du Sénat, voulez-vous me permettre de vous conduire un instants dans un des rares salons littéraires on on cause encore: celui de Mme G..... La soirée qui était charmante, s'est terminée par le jeu des petits papiers. Chacun écrit une question sur un carré de papier, on brouille les papiers et vous devez répondre à la question qui vous est échue. Voici quelques demandes et réponses, que j'ai retenues : « Ou mettez-vous le bonheur ? — A l'abri. — Que préférez vous les remords ou les plaisirs. — J'aime mieux mes remords parce qu'ils me rappellent mes plaisirs. — Pourquoi, quand on veut se suicider, se jette-t-on souvent du haut de la colonne Vendôme ? — Le dernier orgueil. — Que vous semble de l'amour passion ? — Des grands mots avant, des petits mots pendant, des gros mots après »

Veuillez agréer, etc. BIXIOU.

L'ÉLOGE DE M. DE CHAMPAGNY A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie française a tenu sa séance d'hier sous la présidence de M. Mézières, son directeur. Après la lecture du procès-verbal, M. le secrétaire perpétuel communique à l'assemblée une lettre de M. du Martroy, beau frère du comte de Champagny, annonçant la mort de l'éminent académicien.

M. le président a pris la parole et s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

» Nous venons de perdre un confrère très-justement estimé, très justement honoré. Par sa parfaite courtoisie, par la gravité de ses manières, par la dignité de sa vie, M. le comte de Champagny méritait tous les respects. C'était un fort galant homme et un homme de bien, dans la plus haute acception du mot. Nous faisions souvent appel à son concours dans les commissions des *Prix de vertu*, pour lesquelles le désignait tout naturellement l'habitude de la plus active charité. Nous ne devons pas oublier qu'un des derniers actes de la vie de notre regretté confrère a été un acte académique. Il venait de nous lire son rapport sur les prix de vertu de cette année, lorsqu'il a été atteint par le mal qui vient de nous l'enlever.

» Sous l'impression de ce souvenir si récent et si douloureux pour nous, je propose à l'Académie de lever la séance en signe de deuil »

L'Académie s'est aussitôt séparée, s'ajournant à mardi prochain.

LE CAUCHEMAR DE M. COCHERY

M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, avait eu demeurer dans deux ou trois cabinets successifs sans être inquiété par personne. L'opinion publique était assez bien disposée pour lui. Dans une lettre par lui adressée à M. Camescasse au sujet d'une question de timbres-poste, le ministre des postes s'est avisé de livrer les communautés religieuses aux soupçons. « Les communautés, dit-il, sont *réputées* se livrer à des concentrations de timbres. » A quoi a pensé M. Cochery ? S'il a des faits, qu'il les publie. Si ces faits sont à la charge d'une congrégation qu'il la dénonce. Mais, s'il n'a que des soupçons à lui suggérés par les diffamateurs opiniâtres du *XIXe Siècle*, il manque à tout devoir de justice et de convenance en livrant ainsi à la suspicion tout un ordre de citoyens. Cela se faisait sous la Convention; mais le gouvernement de la Convention n'était pas un gouvernement régulier.

ŒUVRE DES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS

Assemblée générale (troisième séance)

Présidence de M. le comte Albert de Mun, secrétaire général

A l'ouverture de la séance, *M. Raoul Duval* annonce qu'un grand nombre de membres de l'Œuvre, auxquels se sont joints quelques ouvriers, viennent de partir avec le grand pèlerinage organisé pour visiter les Lieux saints. Ils emportent avec eux la première bannière autour de laquelle se sont groupés les fondateurs de l'Œuvre, et vont la déposer au tombeau du Christ, comme un gage de foi et d'espérance pour l'Œuvre tout entière.

L'ordre du jour appelle un entretien sur les *institutions économiques* qui se fondent autour des associations ouvrières et en constituent le développement progressif.

En première ligne viennent les *banques populaires*, ou plus proprement les *sociétés de crédit mutuel*, établies pour mettre à la portée des ouvriers des avances de fonds de nature à favoriser le travail. Ces sociétés fonctionnent actuellement dans plusieurs villes, notamment à Paris, à Angers, à Arras, etc. Elles comprennent des actionnaires fondateurs qui ne prennent pas part aux opérations de la banque, mais qui peuvent toucher un dividende, et des actionnaires sociétaires qui profitent seuls des facilités que leur procure la société.

Un conseil d'administration dirige l'affaire et le maintient dans la stricte observation des statuts. Ces sociétés ont un caractère spécial de mutualité qui les distingue des entreprises commerciales de crédit ouvertes au public. Une autre institution intéressante est celle qui a pour but de chercher dans les assurances des ressources destinées aux œuvres catholiques, et en même temps le moyen d'encourager l'épargne chez l'ouvrier et de lui en procurer l'emploi utile. Quand l'ouvrier connaîtra mieux le mécanisme de ces institutions, il lui sera facile, par de légers sacrifices secondés par des reserves à sa portée, d'assurer *en cas de mort ou en cas d'accident*, ou pour sa vieillesse, des sommes de nature à le mettre lui et sa famille à l'abri de la misère. Dès maintenant il a été possible, grâce à une combinaison particulière de trouver pour les œuvre une sorte de produit dans les remises faites par les compagnies. Lorsqu'on sera arrivé par la même voie à favoriser les assurances ouvrières, on aura contribué dans une large mesure à améliorer la situation des travailleurs. Beaucoup d'autres institutions économiques sont passées en revue, telles que les *caisses de famille*, les *caisses d'épargne*, les *économats domestiques*.

L'*Economat domestique*, qui fonctionne, entre autres villes, à Blois, consiste dans des traités passés avec divers fournisseurs, qui consentent un rabais en faveur des associés, moyennant payement comptant. Chaque associé a en main un carnet sur lequel on inscrit les fournitures livrées et payées comptant. Au bout d'un certain temps, chaque livret est contrôlé, et sur le total est calculé le tant pour cent de rabais, qui est remis à l'associé ou placé pour lui dans un fonds de réserve. Tels sont les sujets sur lesquels ont roulé les entretiens de cette importante séance, à la suite de laquelle les assistants se sont rendus, suivant la cordiale invitation qui leur en avait été faite, au nouveau local de la Société bibliographique, dont ils ont admiré l'heureuse et brillante installation. Nous rappelons que la séance de clôture, dans laquelle M. le comte Albert de Mun prendra la parole pour résumer les travaux de l'assemblée générale, aura lieu samedi soir, à huit heures, 33, rue de Varennes. Un vaste local est aménagé à cet effet. La réunion est essentiellement privée.

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE A PARIS

L'impératrice Eugénie est à Paris depuis avant-hier.

Par un quiproquo assez facile à expliquer, la plupart des journaux avaient annoncé l'arrivée, à Lyon et à Paris, de la veuve de Napoléon deux jours trop tôt.

Une dame, nommée Mme Long, voyageant avec un certain apparat, avait été signalée lundi comme étant l'impératrice Eugénie, et les correspondants lyonnais des journaux parisiens de tomber dans le panneau et de donner force details sur l'arrivée prétendue de l'ex-souveraine.

La vérité est que l'impératrice Eugénie n'a quitté Nice que mardi, et avant-hier matin, à cinq heures, le rapide dans lequel elle se trouvait arrivait en gare à Paris.

La voyageuse, accompagnée de sa dame d'honneur, Mme Le Breton Bourbaki, et de M. Franceschini Pietri, son secrétaire, était reçue, en descendant du wagon, par le duc de Cassano et par quelques amis.

Elle s'est aussitôt rendue chez le duc de Mouchy, 33, boulevard de Courcelles, qui est actuellement absent, ainsi que la duchesse sa femme, et qui avait mis son hôtel à la disposition de sa parente.

L'impératrice a d'abord pris un peu de repos, puis à reçu les visites de quelques personnes qui s'étaient fait inscrire à l'avance, auprès de M. Pietri.

Parmi ces visiteurs, citons : Mme de Saulcy, ancienne dame d'honneur de l'Impératrice ; Mme la vicomtesse Aguado ; le prince Joachim Murat ; Mme la comtesse de Gontaut ; Mme L. Frémy, M. le comte de Cossé-Brissac et le marquis de Piennes, qui a été reçu le premier. Mme la vicomtesse Aguado et le prince Murat sont restés à déjeuner à l'hôtel de M. de Mouchy.

L'impératrice Eugénie devait primitivement passer seulement la journée d'avant-hier à Paris et partir le soir pour Ems, où elle fera un séjour de deux semaines environ, afin de prendre les eaux, qui lui ont été recommandées par les médecins.

Mais, au dernier moment, ce projet a été modifié ; l'ex-souveraine se trouvait trop fatiguée par le voyage qu'elle venait d'accomplir, pour se remettre en route aussi rapidement.

Malgré son désir qui était de quitter Paris hier soir, elle a fini par céder aux instances de son entourage et par se décider à prolonger son séjour dans la capitale.

Elle n'est partie que vendredi soir.

MAXIME SERPEILLE.

REVUE DE LA PRESSE

A propos de l'incident Caillaux qui met si fort en colère les journaux et les députés radicaux, l'*Intransigeant* publie un article dont nous ne voulons citer que le passage suivant, parce qu'il nous édifie sur ce qu'il convient de penser du Tribunal des conflits, qui arrachera naguère le cabinet Ferry aux conséquences légales de l'expulsion des religieux, et des violations de domicile commises à cette occasion par les Préfets:

Reste le tribunal des conflits. Mais dans les questions [illegible] domicile, soulevées devant lui par l'exécution des décrets, il a toujours décidé que les actes gouvernementaux ne pouvaient jamais donner lieu à des dommages-intérêts.

De sorte que les arrêts de ce fameux tribunal, dont le gouvernement s'est tout récemment servi contre les congréganistes expulsés, lui [illegible] aujourd'hui sur le nez ou plutôt retombent sur le nôtre, puisque ce sont, en définitive les contribuables qui rembourseront les millions gaspillés par M. Caillaux.

∴

On connaît les manœuvres employées par le gouvernement pour empêcher chaque année que le budget soit sérieusement étudié, et épuré par les membres de la minorité de la Chambre et du Sénat.

D'abord, le budget est déposé tard, ensuite la commission et les sous-commissions se réunissent rarement et travaillent peu, de sorte qu'on arrive à la session de novembre, et que, sous peine d'avoir recours aux douzièmes provisoires, il faut voter les dépenses et les recettes à la vapeur.

Le *Gaulois* s'indigne dans les termes suivants, et avec raison, contre la continuation d'un tel état de choses :

Nous comptons sur l'activité de M. Wilson pour lui procurer prochainement le rapport général et les rapports spéciaux de la commission du budget. Il est bien regrettable que les commissaires n'aient pas employé au travail la plus grande partie des vacances de Pâques. Nous voilà bientôt en juin. Arrêter les solutions, écrire les rapports, les imprimer avec les tableaux qu'ils comportent, donner aux députés le temps de les lire, discuter l'ensemble du budget général, l'ensemble et les immenses détails de chaque budget particulier, c'est une série d'opérations qu'on ne doit pas, qu'on ne peut pas abréger, et qui nous mène si loin que, à moins d'obtenir du Sénat un vote de confiance également contraire à son honneur et aux intérêts du pays, on ne comprend pas que la loi puisse être votée avant la fin de l'arrière-saison. Ces éternels retards de la discussion du budget sont déplorables. La Chambre ne siégeant que l'après-midi, la commission aura toute liberté pour se réunir le matin, et à cette condition, elle pour a travailler tous les jours.

∴

Sous ce titre « Grains de Bons-Sens » M. Henri de Pène publie une étude très courte, mais très réussie, sur les divers projets de réorganisation militaire actuellement à l'ordre du jour, et il conclut en disant que le projet du ministère, aussi bien que celui de M. Gambetta auront pour premier et inévitable effet de désorganiser notre armée déjà très compromise :

Oh ! mon Dieu, c'est bien simple. Il s'agit d'achever la désorganisation de l'armée sous prétexte d'organisation, de réduire le service militaire et de n'avoir que des conscrits sous les drapeaux pour que nos soldats soient plus solides au feu, d'envoyer les séminaristes achever leurs études dans les casernes et d'enlever, d'autre part, pendant trois ans, les jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales. Il y a le projet de M. Billot, le projet de M. Gambetta, d'autres projets encore qui se livrent en ce moment bataille dans les commissions. Ils diffèrent sur biens des points. Ils sont d'accord pour arriver au gâchis et à l'impuissance partout : dans les carrières libérales comme dans la carrière militaire. Tout le monde sera soldat, même les prêtres, et il n'y aura plus de soldats. L'armée coûtera plus cher que jamais, elle sera plus nombreuse que jamais sur le papier; seulement, ce sera l'ombre d'une armée.

Qu'on nous ramène donc plutôt au programme de Belleville : plus d'armée du tout ! Au moins c'est net, c'est carré, c'est commode et économique. C'est la conception d'un monde nouveau, tandis que l'opportunisme n'est qu'une parodie. Il garde les bottes à l'écuyère de *l'ancien jeu* pour en faire des savates.

Mieux vaut pas d'armée qu'un fantôme d'armée.

∴

Le *Moniteur universel* raille avec esprit M. de Freycinet qu'on accuse, non sans raison, de suivre une politique fatale à l'influence et à la dignité de la France au dehors. Notre confrère parisien prend texte du récent décret sur les costumes diplomatiques pour mettre dans la bouche de M. de Freycinet le langage suivant :

Comment ! aurait il dû dire à M. Ballue. Vous n'êtes donc au courant de rien ? Vous ne lisez donc pas les journaux ? Vous ne connaissez donc pas l'important arrêté que je viens de prendre et qui va permettre aux diplomates d'éclipser tous leurs collègues des deux hémisphères ! Oyez plutôt :

Art. 1er. — Le costume des membres des corps diplomatique et consulaire est fixé de la manière suivante : Habit en drap bleu national, boutonnant droit sur la poitrine avec neuf boutons ; collet droit, broderies en or, boutons dorés, pantalon à bandes dorées, chapeau garni de plumes, épée à poignée de nacre et or, etc. »

Je m'arrête, messieurs, mais il est bien évident que désormais les représentants de la France seront les mieux mis de tous les membres du corps diplomatique. Ces plumes, ces galons, ces broderies, cet or surtout dont ils seront couverts sur toutes les coutures, donneront une fière idée de la richesse et de la grandeur de notre pays ; et l'on y regardera à deux fois avant de manquer de respect à une nation qui habille si superbement le moindre de ses chargés d'affaires.

Je n'ignore pas, aurait pu continuer M. de Freycinet, je sais bien que les ministres des Etats-Unis savent aussi se faire respecter, quoiqu'ils se piquent d'une grande simplicité dans leur costume. Mais ce ne serait pas la peine d'être parvenus à notre troisième république si nous n'étions pas en progrès sur des gens qui n'en sont encore qu'à leur première. L'élégance de nos diplomates n'est pas d'ailleurs la seule chose que les Américains puissent nous envier ; et n'oublions nous sur eux que l'avantage d'avoir expulsé les jésuites, c'en serait assez pour nous donner le droit de mettre plus de plumes qu'eux sur nos chapeaux et plus de feuilles de lauriers sur nos habits.

Je n'ai pas oublié, non plus, que lorsqu'au commencement de l'Empire, le gouvernement de Napoléon III s'avisa de distribuer de splendides uniformes à tous les fonctionnaires, nous trouvâmes alors la chose fort plaisante, nous autres républicains, et nous en fîmes des gorges chaudes. Mais voyez la différence : les boutons des serviteurs de Napoléon étaient ornés d'aigles, les nôtres sont « timbrés des faisceaux républicains ». Les faisceaux républicain cela change tout, et il n'en faut pas d'avantage pour donner un cachet de dignité et d'austérité à tout un costume.

Et puis les habits sous l'empire étaient bleu de roi; les nôtres sont « bleu national » ; c'est au fond la même couleur ; mais comme l'idée est autre !

∴

Tandis qu'en Angleterre les mères de familles considèrent comme une absolue nécessité de nourrir elles-mêmes leurs enfants il est de mise chez nous qu'il faut avoir une nourrice et qu'une femme du monde ne saurait allaiter elle-même sa petite famille.

Le *Figaro* s'élève contre ses désastreux préjugés, et il résume en ces termes les raisons ridicules qui éloignent nos femmes de l'accomplissement du plus pieux devoir.

Il est encore en ce moment plus mari que père. Cela changera, soyez tranquilles ! En attendant, il craint pour sa femme les lenteurs, les ennuis, les fatigues de l'allaitement.

Il sait que, comme disent les autres femmes, cela « abîme horriblement une femme de nourrir. » — On pourrait lui répondre qu'il n'y a que les musées où rien ne s'abîme et qu'il faut bien laisser faire la nature. Mais c'est là de la philosophie.

Quant à elle, elle fera ce qu'elle pourra ; mais elle ne croit pas qu'elle aura du lait. Elle ne sait pas du tout comment cela vient, mais elle a l'idée que cela ne viendra pas.

Au fond de son cœur, elle aurait un peu de honte de nourrir. Avoir un enfant, très bien, c'est l'usage, cela se fait, et même quand on est de bonne famille. Mais nourrir, c'est grossier.

Qui est-ce qui nourrit ? Personne. Cela fait perdre un hiver. Elle songe que toutes les mères qu'elle connaît ont pris des nourrices.

Oh ! c'est certain, le lait ne viendra pas! Elle en a le pressentiment, et les pressentiments ne trompent jamais.

Mais prendra-t-elle une simple nourrice avec de grosses épingles, un chignon et des rubans jusqu'au talon ? C'est acceptable mais un peu trop ordinaire.

La nourrice alsacienne avec grand nœud noir sur les cheveux filasse était bien originale. Bonne idée, certes ! patriotique et même un peu touchante. Mais on en a tant abusé depuis dix ans !

La suissesse avec chaperon noir, deux nattes, corsage lacé, jupe courte. C'est joli. Mais c'est bon pour la campagne, et puis la Suisse n'est plus à la mode. On la plaisante même beaucoup.

Il y a bien la Cauchoise avec son grand bonnet de dentelle, mais cela est carnaval. Il faut se mêler.

Mais une nourrice Russe, peigne d'or en forme de diadème, grosse bijouterie, chemisette plissée, c'est joli, pas commun. — La Russie est à la mode, il s'y passe des choses étonnantes.

C'est cela. Bébé aura une nourrice russe.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Bulletin commercial de Roubaix-Tourcoing

Laines. — La laine peignée est dans une situation peu prospère, et par suite l'industrie du peignage souffre beaucoup. Nous connaissons plusieurs établissements qui ont beaucoup de peine à alimenter leur matériel

Par contre, l'industrie de la laine cardée est beaucoup plus favorisée. Certaines sortes de laines d'Afrique employées par la carde sont rares et d'un prix relativement élevé.

La filature à façon est dans le même état que le peignage — alimentation à peine suffisante, prix de façons peu rénumérateurs.

Notre vente publique de laine est fixée au 25 de ce mois.

Cotons. — La position de la filature de coton est toujours à peu près la même, très engagée. La hausse survenue sur le coton brut a nécessité un mouvement d'avance sur le filé et ce mouvement est difficilement suivi, en ce moment, par le consommateur. En somme, la filature a de l'ouvrage assuré, mais il faut qu'elle obtienne de la hausse sur le filé pour que la position reste saine; cette hausse est assez difficile à obtenir.

Tissus. — Certains fabricants, plus favorisés que d'autres, ont reçu des commissions assez importantes, surtout en draperie pour robes. Cet article a été étudié en ces dernières années avec beaucoup de soin par nos fabricants.

On peut en dire autant du satin de Chine pour doublures. Cet article, de création roubaisienne, entre de plus en plus dans la consommation ; les belles qualités remplacent même avantageusement la soie, dont elles ont le brillant et qu'elles surpassent en force. Les fabriques étrangères nous ont créé, pendant quelque temps, une assez forte concurrence, en laisant des qualités très légères et partant, à bas prix; mais l'expérience n'a pas tarde à démontrer que ces tissus, très apparents du reste, étaient extrêmement mauvais à l'usage, et l'on est revenu de tous côtés à l'article français. Nos fabricants, de leur côté, ont cherché de toutes les façons, à améliorer leur tissu et ils y ont parfaitement réussi car les acheteurs de satin de Chine, qui avaient essayé de l'article étranger, nous sont revenus. Aujourd'hui notre fabrique, qui produit toutes les qualités depuis 1 fr. 50 jusqu'à 5 fr., donne, même pour les bas prix, des tissus supérieurs aux articles étrangers.

Envisagée dans son ensemble, la situation industrielle et commerciale de notre ville est peu satisfaisante.

Seules les personnes, qui ne sont pas mêlées au mouvement des affaires, pourraient en douter: mais, si ce que nous sommes malheureusement obligés de constater ici semblait n'être pas l'exposé sincère du fâcheux état de l'industrie de Roubaix et de Tourcoing, nous dirions aux incrédules : Renseignez-vous près des encaissons de nos banques locales, vous apprendrez que [illegible] sur les effets présentés à l'encaissement à l'échéance du 30 avril dernier, sont restés impayés à présentation, et qui en majeure partie été payés qu'entre les mains de l'huissier.

V. D.